

Alliance Globale contre la faim et la pauvreté :

Planification de la mise en œuvre accélérée Modèle

Qu'est-ce que le processus de planification Fast Track ? Ce processus, lancé par le Conseil des champions de l'Alliance Globale, vise à élaborer conjointement avec les pays partenaires un plan stratégique de mise en œuvre de haut niveau pour un programme national unique à grande échelle, lié au panier de politiques de l'Alliance. Ce processus s'appuie sur les engagements des Sprints 2030 et les approfondit avec des détails spécifiques, notamment les besoins de partenariat. L'Alliance Globale utilisera ces plans pour identifier des offres de partenariat concrètes d'autres membres, en leur fournissant un soutien financier ou intellectuel potentiel, voire les deux, en adéquation avec les priorités du programme du pays.

Les plans de mise en œuvre serviront de base aux étapes ultérieures, où ils seront détaillés et développés pour devenir des plans opérationnels complets. Ils guideront également les accords formels de partenariat et de ressources entre les pays mettant en œuvre le projet et les partenaires financiers et de connaissances. Le Mécanisme de soutien de l'Alliance Globale, ainsi que d'autres structures partenaires, peuvent apporter leur soutien à ce développement ultérieur.

Une note conceptuelle détaillée et une FAQ sur le processus de planification accélérée, l'Alliance Globale et ce à quoi s'attendre de leur part sont disponibles ici : <https://tinyurl.com/mwcahk35>

1. Résumé

- a) **Pays** : République du Bénin
- b) **Nom du programme** : Extension du Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré
- c) **Objectif principal** : Le Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI) a pour objectif principal d'encourager la scolarisation et la fréquentation scolaire, de garantir que tous les enfants soient nourris à l'école et d'améliorer les capacités d'apprentissage et les résultats scolaires. Il vise également à stimuler la production locale en créant un lien entre le programme de repas scolaires et les petits exploitants.
- d) **Brève description** : Le programme présente une intervention multisectorielle visant à améliorer la nutrition, à accroître la fréquentation scolaire et l'accès à l'éducation et à augmenter les revenus des producteurs locaux qui fournissent de la nourriture pour les programmes scolaires.
- e) **Public cible** : 1 800 000 des enfants en âge scolaire (6-12 ans) inscrits dans les écoles primaires publiques et environ 100 petits producteurs locaux (groupements et coopératives) au moins.
- f) **Perspective** : Étendre la couverture de 75 à 100 % des écoles primaires publiques du pays, tout en fournissant à toutes les écoles, en plus des repas nutritifs, des infrastructures appropriées pour les cuisines, l'accès à l'eau et en soutenant les petits agriculteurs et en promouvant jusqu'à 100 % d'achats locaux de denrées alimentaires. Les chaînes de valeur telles que le maïs, le riz, l'huile, la patate douce, sont envisagées pour être fortifiées en vue d'améliorer la valeur nutritionnelle des plats servis.
- g) **Budget total** : Les projections de coûts estiment que le coût annuel moyen de mise en œuvre pour atteindre la couverture universelle serait de 45 milliards de FCFA par an pour la période 2025-2029 principalement financé sur le budget national. Un investissement supplémentaire de 25 milliards de FCFA est estimé pour la construction de nouvelles cuisines avec foyers améliorés pour environ 5 000 écoles, ainsi qu'un coût annuel de 8 milliards de FCFA pour l'achat de matériaux (notamment les kits de couverts).

- h) **Besoin de soutien financier** : Un montant total estimé à 25 milliards de FCFA est nécessaire pour la construction de nouvelles cuisines et 8 milliards de FCFA pour l'achat de matériel (pour l'acquisition des couverts en inox en remplacement des bols en plastique) à utiliser de manière durable sur le Programme.
- i) **Besoin de support technique/connaissances** : Le besoin principal du programme en soutien technique concerne le renforcement du lien entre les repas scolaires et l'agriculture locale. Cela implique une expertise pour surmonter les goulots d'étranglement de la production pour les cultures vivrières clés comme les haricots et le riz, et une assistance pour la mise en place de services de vulgarisation rurale reliant les agriculteurs aux nouvelles technologies. Un soutien est également requis pour développer des stratégies aidant les petits agriculteurs à accéder aux intrants, au crédit, à la terre et aux marchés, ce qui inclut la refonte des procédures d'achat et d'appel d'offres pour faciliter les achats auprès d'eux. De plus, un renforcement des capacités est nécessaire pour améliorer l'implication communautaire, former le personnel et renforcer les aspects organisationnels comme la logistique du transport, le contrôle de la qualité et la promotion de coopératives de petits producteurs pour créer des chaînes de valeur courtes et efficaces.
- j) **Partenaires déjà impliqués dans l'initiative** : La mise en œuvre du Programme d'Alimentation Scolaire au Bénin est soutenue par plusieurs partenaires et agences des Nations Unies tels que le Programme Alimentaire Mondial (PAM) dans 400 écoles, l'Initiative de Financement Durable, le Royaume des Pays-Bas, Catholic Relief Services (CRS) dans 174 écoles, la Banque Islamique de Développement (BID), la Fondation Choïthrams, la Corée du Sud (MOFA), la Fondation Rockefeller. Le Gouvernement béninois à travers le PNASI a en charge 5 295 écoles en 2025.
- k) **Références dans le panier de politiques de l'Alliance Globale** : Le Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI) du Bénin est directement lié aux instruments du Panier de Politiques de l'Alliance Mondiale pour les Programmes de Repas Scolaires ; les Marchés Institutionnels, y compris les Achats Publics et la Tarification Alimentaire Favorable aux Pauvres ; et la Promotion des Chaînes de Valeur Courtes. De plus, il est lié à l'Accès à l'Eau Potable et aux Services d'Assainissement de Base, aux Installations d'Hygiène et à l'Accès aux Intrants, Technologies et Connaissances Agricoles Favorables aux Pauvres.

2. Détails de la proposition

a) **Comment fonctionne l'initiative :**

Le Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré, Phase II (PNASI II) du Bénin est une initiative financée par le gouvernement et mise en œuvre par l'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN), qui vise à fournir des repas quotidiens aux élèves de toutes les écoles primaires publiques tout en stimulant simultanément l'agriculture locale. Le programme vise à fournir un repas chaud à chaque élève dans chaque école primaire publique chaque jour dans les 77 communes du Bénin, tout en menant des interventions sanitaires complémentaires.

Une caractéristique centrale est l'engagement à acheter les denrées alimentaires localement. Le programme a pour objectif de s'approvisionner à 100% sur les marchés locaux pour les repas servis dans les cantines, avec une part prépondérante de ces achats effectués directement auprès des petits

producteurs pour leur fournir une source de revenus stable et prévisible. Pour améliorer la nutrition et l'apprentissage pratique, le PNASI II vise à ce que 40 % des écoles rurales ayant accès à l'eau développent un jardin scolaire ou un projet d'élevage. Il vise également à ce que 25 % des communautés rurales cultivent des champs scolaires dédiés pour soutenir les cantines.

De plus, le PNASI II inclut des transferts monétaires spécifiques aux cuisinières des cantines, qui sont généralement des bénévoles. Pour assurer le fonctionnement régulier des cantines, le programme fournit actuellement un paiement forfaitaire mensuel de 20 000 FCFA par école, pour quatre (04) cuisinières en moyenne.

Enfin, le programme comprend un investissement significatif dans les infrastructures au niveau des écoles pour assurer le bon fonctionnement du Programme d'Alimentation Scolaire. La fourniture de ces infrastructures inclut : la construction de points d'eau, de forages et de latrines dans les écoles ; l'équipement des cantines avec des articles nécessaires comme des ustensiles de cuisine et des foyers améliorés ; et la réhabilitation des entrepôts existants pour le stockage des denrées.

b) Objectifs :

La République du Bénin vise à atteindre une couverture universelle de l'alimentation scolaire d'ici 2026. La mise en œuvre d'un programme intégré de repas scolaires a pour objectif de contribuer au développement socio-économique du pays. Pour cela, le programme a les buts suivants :

- Améliorer les taux d'accès, de fréquentation, de rétention et d'achèvement du cycle primaire pour les élèves des écoles dotées de cantines.
- Générer un bénéfice économique accru pour les opérateurs nationaux (petits producteurs/grossistes/industries).
- Améliorer l'état de santé des enfants.
- Les acteurs institutionnels et communautaires ont la capacité de poursuivre la mise en œuvre d'un programme gouvernemental d'alimentation scolaire

c) Objectifs spécifiques :

Les résultats attendus et mesurables du PNASI II sont :

- Les élèves des écoles ciblées reçoivent un repas à l'école quotidiennement ;
- 60 % au moins de toutes les denrées servies dans les écoles dotées de cantines sont d'origine locale ;
- Au moins 40 % et jusqu'à 100 % de la proportion des denrées d'origine locale sont achetées auprès de petits producteurs pour les cantines scolaires chaque année ;
- 100 % des écoles à cantine du PNASI ont bénéficié de sessions de sensibilisation à la nutrition et à l'hygiène ;
- Au moins 40 % des écoles rurales ayant accès à l'eau ont développé un jardin scolaire ou un projet de petit élevage ou d'aquaculture ;
- Au moins 25 % des communautés rurales ont développé un champ scolaire ;
- Un modèle national d'alimentation scolaire adapté au contexte béninois est disponible et mis en œuvre ;
- Un projet de loi sur l'alimentation scolaire est disponible ;

- 100 % des Comités de Gestion de Cantines Scolaires Intégrées (CGCSI) formés à la gestion des cantines sont opérationnels ;
- Les capacités techniques et de gestion des acteurs institutionnels impliqués aux niveaux central, déconcentré et décentralisé sont renforcées.
- Le panier alimentaire des cantines scolaires est régionalisé et diversifié

d) **Calendrier et budget :**

Les projections de coûts développées dans le cadre de la stratégie de financement durable estiment que le coût annuel moyen de mise en œuvre pour atteindre la couverture universelle – tout en fournissant des repas conformes aux normes du PAM – serait de 45 milliards de FCFA par an pour la période 2025-2029. Le gouvernement entend financer la mise en œuvre du programme de repas scolaires principalement par des ressources nationales.

Un montant total estimé à 25 milliards de FCFA est nécessaire pour la construction de nouvelles cuisines et 8 milliards de FCFA pour l'achat de matériel (pour l'acquisition des couverts en inox en remplacement des bols en plastique) à utiliser de manière durable sur le Programme.

e) **Critères de sélection du public cible :**

Les bénéficiaires directs du programme sont les élèves des écoles primaires nationales et les producteurs locaux qui fournissent les denrées pour les cantines scolaires. Indirectement, le programme touche les enseignants, les parents d'élèves, les communautés et les autorités locales.

En raison de la nature universelle du programme, tous les élèves âgés de 6 à 12 ans inscrits dans le système scolaire public national bénéficieront du PNASI II. Du côté de l'offre du programme, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche est chargé d'identifier les petits producteurs locaux, en particulier les groupements d'agriculteurs et spécifiquement les associations et coopératives de femmes productrices, et de les soutenir pour qu'ils cultivent et fournissent des denrées aux écoles.

f) **Couverture du programme :**

Actuellement, toutes les écoles des zones rurales sont couvertes par le programme national d'alimentation scolaire. Le PNASI II cherche à étendre sa couverture en développant l'alimentation scolaire dans les zones urbaines et périurbaines, pour atteindre une couverture universelle d'ici 2026 en fournissant des repas nutritifs et d'origine locale à environ de 1,8 millions d'enfants en âge scolaire (6-12 ans).

Le Programme envisage de toucher environ 100 groupements et coopératives de producteurs locaux au moins.

g) **Principaux acteurs :**

L'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN) est responsable de la gestion des cantines scolaires ; cependant, la gouvernance du programme est répartie entre différentes sections du gouvernement.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) est chargé d'assurer la disponibilité des approvisionnements alimentaires. Le ministère soutient l'organisation des producteurs locaux et les activités de renforcement des capacités. Il renforce également les capacités des communautés à mener des activités de durabilité, telles que les jardins scolaires, les champs communautaires, le petit élevage et l'aquaculture. Il accompagne la fortification de certaines chaînes de valeur.

h) **Autres acteurs du pays :**

- **Présidence de la République**
 - Fournit les lignes directrices générales du programme à travers le Secrétariat Général de la Présidence de la République (SGPR)
 - Supervise la gestion des cantines scolaires et identifie les besoins financiers
- **Ministère chargé du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale (MDC)**
 - Contribue aux évaluations de programmes
 - Mobilise des partenariats stratégiques et opérationnels au sein des entités gouvernementales
- **Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)**
 - Soutient la recherche de partenaires
 - Mobilise les ressources
- **Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP)**
 - Identifie les écoles bénéficiaires
 - Fournit un soutien à la participation du corps enseignant au Programme
- **Ministère de la Santé (MS)**
 - Organise des campagnes de sensibilisation sur la nutrition et l'hygiène
 - Organise des visites médicales pour les écoliers(e)s et les cuisinières
- **Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM)**
 - Mène les enquêtes sociales en vue de l'identification des enfants bénéficiaires issus de familles vulnérables, en vue de leur prise en charge par les communes
- **Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL)**
 - Fournit un soutien pour la mobilisation communautaire et l'engagement des élus à travers les Comités de Communaux de Concertation (CCC) sur la gestion des cantines scolaires
 - Assure la prise en charge des enfants issus de familles vulnérables, identifiés dans les écoles par les Guichets Uniques de Protection Sociale (GUPS) du MASM
- **Comité technique**
 - Fournit des commentaires sur les rapports d'activité sous la coordination de l'ANAN

i) **Partenariats externes existants :**

La mise en œuvre du Programme d'Alimentation Scolaire au Bénin est soutenue par plusieurs partenaires et agences des Nations Unies tels que le Programme Alimentaire Mondial (PAM), l'Initiative de Financement Durable, le Royaume des Pays-Bas, Catholic Relief Services (CRS), la Banque Islamique de Développement (BID), la Fondation Choïthrams, la Corée du Sud (MOFA), la Fondation Rockefeller.

Les types de soutien sont variés et concernent principalement :

- Le financement des activités dans les cantines scolaires.
- La construction d'infrastructures - la mise en place de jardins dans les écoles pour la production de denrées fraîches.
- Le renforcement des acteurs institutionnels.

- Le renforcement de la gouvernance des Organisations de Petits Producteurs, l'amélioration de la qualité et de la quantité de la production alimentaire au profit des cantines scolaires.
- L'élaboration de projections de coûts pour la mise en œuvre du PNASI et le développement d'une stratégie de financement.

j) **Sources des données :**

Un système de collecte de données (MODA) pour le programme national d'alimentation scolaire a été développé en partenariat avec le PAM et utilisé actuellement pour le suivi et l'évaluation du programme. L'ANAN travaille au développement du Système Intégré du Secteur de l'Alimentation et de la Nutrition, en remplacement de MODA pour la collecte des données au niveau des écoles, ainsi qu'aux niveaux local, régional et national.

Écoles : C'est le niveau d'où proviendront la plupart des données brutes sur les résultats du suivi des activités d'alimentation scolaire. Les acteurs pour la remontée des données sont les enseignants responsables à la cantine et les ONG partenaires de mise en œuvre du Programme sur le terrain.

Régional (Départemental) : Les informations du niveau local sont synthétisées ici sous forme de rapport régional sous la supervision des Antennes ou Sous-Bureaux de l'ANAN sur le terrain. Les acteurs responsables de la remontée des données sont les Assistants Cantines, les Chefs Antennes et les Chefs de Sous-Bureaux, du MAEP, de la Santé, et les Partenaires Techniques et Financiers.

National : C'est au niveau national que toutes les informations des différentes régions sont rassemblées, traitées à l'aide de logiciels appropriés, et synthétisées pour produire le rapport national sur l'alimentation scolaire au Bénin. Le responsable au niveau national est l'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN), avec l'appui du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) et des Partenaires Techniques et Financiers impliqués dans l'alimentation scolaire.

k) **Suivi et Evaluation (S&E) :**

La Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI) dispose d'un mécanisme de suivi et d'évaluation supervisé par un Comité de Pilotage, qui se réunit périodiquement pour examiner les progrès de la mise en œuvre et apporter les réformes ou ajustements nécessaires. Toutes les activités de suivi et d'évaluation liées à la mise en œuvre du PNASI sont suivies et évaluées par l'ANAN.

Les outils de collecte de données permettent de recueillir des informations sur les activités d'alimentation scolaire de tous les acteurs et les résultats obtenus. Ils facilitent également la collecte d'informations sur les changements induits, d'une part, sur l'accès et la réussite scolaires et, d'autre part, sur la santé et la nutrition, l'agriculture et l'économie locale suite à la mise en œuvre des activités d'alimentation scolaire liées à la production locale.

Trois catégories d'indicateurs ont été sélectionnées :

- Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du programme.
- Indicateurs de suivi des performances scolaires.
- Indicateurs sur la santé, la nutrition et l'hygiène.

Sur la base des chiffres estimés dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie de Financement Durable pour la mise en œuvre du PNASI et pour atteindre la couverture universelle, le coût du S&E représenterait près de 32 millions de FCFA par an sur la période 2025-2029.

I) Processus de consultation

Au niveau local, les mairies mettent en place et coordonnent les activités des Comités Communaux de Concertation sur les cantines scolaires (CCC) qui rassemblent tous les acteurs des ministères sectoriels au niveau municipal. Les ONG locales recrutées par l'ANAN sont responsables de l'intermédiation sociale et du suivi rapproché de la gestion des cantines scolaires, sous sa coordination.

3. Besoins de soutien spécifiques

a) Besoin détaillé de soutien financier :

Des investissements en capital seront également nécessaires dans les années à venir, notamment pour la construction de cuisines, de points d'eau, de forages et de latrines dans les écoles, ainsi que pour l'achat de matériel pour les nouvelles cantines. Le soutien de partenaires externes pour ces investissements en capital aiderait à atteindre la couverture universelle. Les besoins annuels en investissement en capital sont estimés à 25 milliards de FCFA pour la construction de nouvelles cuisines dans 5000 écoles et 8 milliards de FCFA pour l'achat de matériel (pour l'acquisition des couverts en inox en remplacement des bols en plastique).

b) Besoin détaillé de soutien technique/en connaissances :

Les principaux domaines nécessitant un soutien technique concernent le lien entre le Programme de Repas Scolaires et les producteurs locaux. Un besoin de coopération technique existe pour surmonter les goulots d'étranglement dans la production de cultures vivrières qui sont à la base de l'alimentation locale, telles que le maïs, le niébé, le riz, le manioc, l'igname, la patate douce et les produits horticoles. Un soutien est également nécessaire pour la mise en place de services d'Assistance Technique et de Conseil Agricole reliant les nouvelles technologies générées par les institutions de recherche et développement et les entreprises aux agriculteurs.

L'un des objectifs à long terme du PNASI II est de développer les marchés et les économies locales, il est donc nécessaire de développer une stratégie pour soutenir les petits agriculteurs ayant un potentiel de production par le biais d'interventions complémentaires spécifiques pour aider à libérer leur potentiel (accès aux intrants, au crédit, à la terre, aux marchés, aux technologies, etc.). L'achat de denrées auprès des petits producteurs nécessitera une révision des procédures d'achat basées sur des arrangements contractuels et d'appel d'offres conçus pour faciliter les achats auprès des petits agriculteurs.

c) Renforcement des capacités :

Bien qu'il existe déjà une solide expérience dans la fourniture des services de base du programme d'alimentation scolaire, d'autres processus importants doivent être renforcés, tels que l'implication communautaire et la formation du personnel. Il est nécessaire de renforcer les aspects organisationnels de la décentralisation, le contrôle de la qualité (formation et équipement), la promotion des coopératives de petits producteurs, les infrastructures de transport et la logistique pour la mise en place de chaînes de valeur courtes.

d) Apprentissage/Échange

Des sessions d'apprentissage et d'échange avec les pays suivants seraient bénéfiques pour la mise en œuvre du programme :

- **Brésil** : Échange sur sa longue expérience en matière d'alimentation scolaire et son vaste programme. Le Programme National d'Alimentation Scolaire (PNAE) et le Programme d'Achat de Denrées (PAA) du Brésil sont des exemples enregistrés dans le Panier de l'Alliance.
- **Pakistan** : Expérience dans les approches nutritionnelles.
- **Tunisie** : Expérience réussie des cantines scolaires en milieu urbain.

e) Rôle proposé pour les partenaires de l'Alliance :

Les partenaires de l'Alliance — y compris les agences de développement, les organisations de la société civile, les institutions universitaires et les acteurs du secteur privé — joueront un rôle essentiel dans le soutien à la mise en œuvre, à l'extension et à la durabilité réussies du programme national intégré d'alimentation scolaire (PNASI). En plus de l'échange d'expériences avec les pays de l'Alliance mentionnés ci-dessus, les membres suivants pourraient potentiellement contribuer au programme :

- **FIDA (IFAD)** : Un soutien peut être fourni par le biais des projets en cours financés par le FIDA dans le pays, qui aident les petits producteurs ruraux à surmonter les goulots d'étranglement de la production alimentaire et fournissent une assistance technique et des services de vulgarisation rurale. Ces petits agriculteurs seront mis en relation avec les écoles et l'ANAN pour devenir leurs fournisseurs de denrées.
- **Banque Africaine de Développement et Fondation Children's Fund** : Financement des infrastructures initiales pour les écoles, telles que les cuisines, les points d'eau, les forages et les latrines dans les écoles, et achat de matériel pour les nouvelles cantines.
- **Autres membres de l'Alliance** pourraient être mobilisés pour fournir un soutien au renforcement des capacités et à l'engagement communautaire.

f) Stratégie de durabilité :

La stratégie de durabilité du Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré du Bénin est centrée sur l'atteinte d'une appropriation nationale complète par la consolidation institutionnelle et juridique. Ceci est soutenu par la création d'un modèle national unique d'alimentation scolaire adapté au contexte béninois et, surtout, par la rédaction et l'adoption d'une loi nationale sur l'alimentation scolaire et l'éducation nutritionnelle pour ancrer juridiquement et politiquement le programme à long terme.

L'autonomie financière est un pilier clé de cette stratégie, le gouvernement ayant déjà engagé des fonds importants de son budget national et prévoyant de combler les déficits existants en augmentant progressivement les allocations, conformément à sa croissance annuelle attendue. Cette approche descendante est complétée par l'autonomisation des communautés locales ; les Comités de Gestion de Cantines Scolaires sont encouragés à gérer leurs propres activités de durabilité comme les jardins scolaires et les projets d'élevage, favorisant l'appropriation locale et réduisant la dépendance à long terme.

4. Contexte et situation actuelle

a) Expérience du pays sur cette question

Le programme s'appuie sur des expériences antérieures d'alimentation scolaire mises en œuvre avec le soutien du PAM et d'autres partenaires internationaux. La première phase du PNASI et le programme Keum Faaba III se sont concentrés sur la fourniture de repas scolaires dans les zones rurales où les ménages sont situés à une distance importante de l'école et où les taux de scolarisation étaient faibles. Les deux programmes cherchaient à relier la production locale aux cantines scolaires. Les deux programmes ont impliqué des partenaires du secteur privé pour le transport, la vente ou la location de fournitures et les dons de financement. Les familles des élèves ont contribué aux programmes par le biais d'un forfait pouvant aller jusqu'à 50 FCFA ou de dons en nature.

Quelques-uns des défis qui persistent aujourd'hui étaient déjà identifiés dans ces expériences précédentes, comme l'absence d'eau potable dans certaines cantines scolaires et des infrastructures inadéquates. Parallèlement, de nombreux succès ont été obtenus, tels que l'amélioration des taux de scolarisation, la réduction des taux d'abandon scolaire, l'augmentation des résultats scolaires, l'extension de la couverture du programme et l'accroissement de l'appropriation et de l'implication communautaire dans la gestion des écoles.

b) État actuel :

Actuellement, toutes les écoles des zones rurales sont couvertes par le programme de repas scolaires. Une couverture de 100% des écoles primaires publiques, est envisagée avec l'extension du programme en milieux périurbain et urbain.

Bien qu'il existe déjà une solide expérience dans la fourniture des services de base du programme d'alimentation scolaire, d'autres processus importants doivent être renforcés, tels que la mise en place de points d'eau dans les écoles, l'implication communautaire, la formation du personnel, et le renforcement du lien avec les petits producteurs locaux pour l'achat de denrées.

c) Partenariats actuels :

La mise en œuvre du Programme d'Alimentation Scolaire au Bénin est soutenue par plusieurs partenaires et agences des Nations Unies tels que le Programme Alimentaire Mondial (PAM), l'Initiative de Financement Durable, le Royaume des Pays-Bas, Catholic Relief Services (CRS), la Banque Islamique de Développement (BID), la Fondation Choithrams, la Corée du Sud (MOFA), la Fondation Rockefeller.

Les types de soutien sont variés et concernent principalement :

- Le financement des activités dans les cantines scolaires.
- La construction d'infrastructures adéquates–
- La mise en place de jardins scolaires et champs communautaires pour la production de denrées fraîches
- La mise en place d'initiatives de petits élevage, d'aquaculture et autres activités complémentaires
- Le renforcement des acteurs institutionnels

- Le renforcement de la gouvernance des Organisations de Petits Producteurs, l'amélioration de la qualité et de la quantité de la production alimentaire au profit des cantines scolaires
- L'élaboration de projections de coûts pour la mise en œuvre du PNASI et le développement d'une stratégie de financement.

5. Liens avec l'Alliance Globale contre la faim et la pauvreté

a) **Références spécifiques dans le panier de politiques :**

Le Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI) du Bénin est directement lié aux instruments du Panier de Politiques de l'Alliance Mondiale pour les Programmes de Repas Scolaires ; les Marchés Institutionnels, y compris les Achats Publics et la Tarification Alimentaire Favorable aux Pauvres ; et la Promotion des Chaînes de Valeur Courtes. De plus, il est lié dans une moindre mesure à l'Accès à l'Eau Potable et aux Services d'Assainissement de Base, aux Installations d'Hygiène et à l'Accès aux Intrants, Technologies et Connaissances Agricoles Favorable aux Pauvres.

b) **Alignement avec les Sprints 2030 :**

L'expansion du PNASI est directement liée aux annonces faites par la République du Bénin lors de l'Alliance Globale [Sprint des repas scolaires 2030](#):

« Le gouvernement du Bénin : annonce un objectif d'étendre la couverture de 75 à 100 % des écoles publiques du pays, tout en fournissant à toutes les écoles des infrastructures appropriées pour les cuisines, l'accès à l'eau et en développant jusqu'à 100 % l'achat local de nourriture, en soutenant les petits agriculteurs. »

c) **Importance stratégique :**

En 2021, le nouveau gouvernement du Bénin a adopté un programme de réforme ambitieux appelé le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2021-2026, axé sur l'amélioration du développement du capital humain et la décentralisation. Dans le PAG, la nutrition est une priorité transversale. Le programme vise à améliorer la productivité et les conditions de vie de la population, conformément à la vision 2025 du Bénin.

Ce programme contribue directement aux objectifs de l'Alliance et, comme montré ci-dessus, s'aligne sur de nombreux Instruments de Politique de son Panier. Les données montrent que les programmes de repas scolaires peuvent être efficaces pour améliorer la nutrition et la santé, les résultats scolaires, réduire la pauvreté et renforcer l'égalité des sexes en réduisant les taux d'abandon scolaire chez les filles. Lorsqu'ils sont liés à l'achat de denrées produites par les agriculteurs familiaux locaux, ces programmes peuvent également promouvoir des pratiques agricoles durables et soutenir une croissance inclusive en créant des marchés stables pour les producteurs locaux.

6. Prochaines étapes et contacts (demi-page)

Au cours des prochains jours, le Gouvernement de la République du Bénin et le Mécanisme de Soutien de l'Alliance travailleront avec les membres actuels et potentiels de l'Alliance pour compléter ce pré-plan avec des indications concrètes et spécifiques de soutien. Si vous êtes un membre de l'Alliance déjà impliqué ou potentiellement intéressé à en savoir plus sur la manière de participer à cette initiative phare et transformatrice, veuillez écrire à contact@endhungerandpoverty.org et/ou contacter les points focaux ci-dessous.

- **Point focal du gouvernement du pays:** Alain Hinkati, Directeur Général, Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition - ANAN, ahinkati@presidence.bj.

- **Contact du Mécanisme de soutien de l'Alliance Globale:** Luiza Silva Lisboa, responsable pays du programme accéléré pour le Bénin, luiza.lisboa@mds.gov.br.

EXPRESSION D'INTÉRÊT / DÉCLARATIONS DE PARTENARIAT (environ 1 page par partenaire)

L'objectif de la déclaration de partenariat est de résumer brièvement les domaines d'engagement potentiels pour les plans nationaux individuels. Elle ne constitue pas un engagement à fournir un soutien financier ou autre. Elle vise à indiquer les domaines d'intérêt, ainsi que les ressources, l'expérience et les compétences des partenaires dans des domaines pertinents pour l'ambition définie dans les plans nationaux. La déclaration doit tenir sur une page environ, sachant que des plans nationaux plus détaillés seront élaborés ultérieurement.

- a. **Motif d'intérêt/** *Bref résumé de la manière dont le plan national proposé s'aligne sur le mandat, les priorités et les programmes de travail de votre institution/.*
- b. **Capacités et atouts institutionnels :** *[décrire brièvement celles qui s'appliquent à ce programme, en évitant les descriptions trop larges et trop détaillées].*
- c. **Rôle(s) de partenariat prévu(s)/élargi(s):** *Décrivez votre rôle potentiel dans ce partenariat, en mettant l'accent sur les demandes de soutien externe décrites dans le programme. Veuillez énumérer toutes les modalités possibles (subventions, prêts, prêts concessionnels, assistance technique, renforcement des capacités, échange de connaissances, matériel d'apprentissage/de formation, mise en œuvre conjointe de composantes spécifiques du programme et autres mesures).*
- d. **Financement indicatif :** */Dans la mesure du possible, veuillez inclure des enveloppes/fourchettes financières indicatives en dollars américains. agrégat et pour chaque modalité.]*
- e. **Rôle(s) de partenariat actuel(s) et potentiel(s) dans le programme (le cas échéant)** *[décrivez brièvement vos contributions actuelles/passées à la mise en œuvre de ce programme uniquement au cas où votre organisation en serait déjà partenaire]*
- f. **Alignement avec les sprints 2030 : (le cas échéant)** *[Si votre organisation a rejoint le processus Sprints 2030 dans le cadre de l'Alliance Globale avec un engagement/une annonce publique, veuillez indiquer quel Sprint et expliquer brièvement comment la présente manifestation d'intérêt contribuerait à respecter cet engagement]*
- g. **Partenariats potentiels actuels :** *[Veuillez énumérer les partenariats prévus, souhaités ou déjà planifiés avec d'autres pays tiers, organisations et/ou autres membres de l'Alliance, en décrivant les rôles potentiels de ces organisations (c'est-à-dire cofinancement, assistance technique, S&E, financement mixte, autres) et les synergies avec le rôle de votre propre institution]*
- h. **Conditions et restrictions applicables:** *[Énumérez brièvement les principales conditions et restrictions applicables, en reconnaissant que d'autres engagements pourraient, par exemple, être soumis à l'approbation du conseil d'administration, à des arrangements et accords futurs avec le gouvernement chargé de la mise en œuvre, aux conditions générales applicables aux subventions/prêts, à la disponibilité des ressources, à une compréhension plus approfondie, à des missions de négociation et d'enquête, et à de futurs arrangements techniques et juridiques].*
- i. **Point(s) focal(aux) dans l'établissement pour le suivi:** *[listez le(s) nom(s) complet(s), le(s) titre(s) et les coordonnées (e-mail et mobile/WhatsApp)]*

Soumettez votre manifestation d'intérêt ici :

<https://forms.gle/7CtL5NEXvuMPbrzWA>

